

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2017 À 21 H

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, SOULIÉ, LESCURE, ARMAND, GILES, BUADES, BASSE, DEBAYLES, LARRIEU, STEIN

Absents excusés :

Mmes GRIMAL COMBRES

Secrétaire de séance :

Mme BUADES Danièle

TARIFS DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2018

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des loyers des logements non conventionnés pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE à compter du 1^{er} Janvier 2018, d'augmenter les tarifs de l'année précédente.

Les tarifs des loyers 2018 sont les suivants :

- appartement de Saint Maffre	209,31 €
- appartements route de Gaillac	214,33 €
- appartement ancienne école (Geuna)	326,00 €
- appartement nouvelle poste	383,09 €
- appartement ancienne école (Chaumeil)	451,70 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

TARIFS DES LOYERS DU COMPLEXE RURAL 2018

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif des loyers du complexe rural pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de maintenir les tarifs de l'année précédente, à savoir à compter du 01 /01 /2018 :

- local « tout commerce » :	300 € par mois
- local usage commercial :	150 € par mois

TARIFS DES CHAMBRES D'HOTES 2018

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des chambres d'hôtes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de maintenir les tarifs de 2017, à savoir à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

- chambre pour une personne	30 €
- chambre pour deux personnes	35 €

(le petit déjeuner est compris dans les tarifs)

.../...

TARIFS DU STOCK DES CHATEAUX 2018

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les différents tarifs des documents vendus aux châteaux pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2018 :

- cartes postales	0,50 €
- cartes F. POULAIN	0,60 €
- cartes aquarelles	1,30 €
- plaquette de Bruniquel à Montauban	0,50 €
- affiche photo château	4,00 €
- plan village	1,50 €
- grotte de Bruniquel	0,50 €
- les châteaux cathares	5,50 €
- St Jacques de Compostelle	5,50 €
- MSM Noune l'enfant de la Préhistoire	14,00 €
- Mini album Noune	4,50 €
- Ed Fragiles guerre de 100 ans	9,00 €
- Gisserot le Moyen Age	5,00 €
- Gisserot la pollution au Moyen Age	5,00 €
- Gisserot la femme au Moyen Age	5,00 €
- Gisserot les jardins au Moyen Age	5,00 €
- Gisserot croyances populaires au Moyen Age	5,00 €
- Chevaliers du Moyen Age	8,00 €
- DVD le Vieux Fusil	15,00 €
- Bruniquel, le village et les châteaux	6,00 €
- Bruniquel : l'usine à fer et ses conséquences	15,00 €
- Penne le château	9,50 €
- Cuisiner les légumes oubliés	5,00 €
- Sexualités au Moyen-Age	5,00 €
- Je m'amuse avec les princesses	2,00 €
- Je m'amuse avec les châteaux forts	2,00 €
- La préhistoire « apprendre en s'amusant »	2,00 €
- La préhistoire Mémo	2,80 €
- Les plantes du jardin médiéval	3,00 €
- Les princesses au Moyen-Age	3,00 €
- Magnet	3,00 €
- Livre « l'abri gandil »	25,00 €
- Les Templiers de France	3,00 €
- Héraldique et blasons	3,00 €
- Le paysan au Moyen Age	5,00 €
- Les métiers au Moyen Age	5,00 €
- Les recettes au Moyen Age	5,00 €
- Epée	4,00 €
- Puzzle	1,50 €
- Les plantes remèdes de grand-mère	3,00 €
- Mugg café	3,00 €
- Les chevaliers du Moyen Age	4,50 €
- Crimes horribles au Moyen Age	5,00 €
- Jeu des 7 familles (le Moyen Age)	6,50 €
- Jeu des 7 familles (Histoire de France)	6,50 €
- Qui était Néandertal	19,90 €

.../...

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE SAINT GENIES A CAMIS AU PROFIT DE MR. BOULZE BERNARD FIN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Mr. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que l'enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Saint Geniès à Camis au profit de Mr. BOULZE Bernard propriétaire en la Commune, n'a donné lieu à aucune observation.

D'autre part, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable à la dite aliénation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr. le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les conclusions du Commissaire-Enquêteur
- APPROUVE l'aliénation au prix de 1 € le M2 à Mr. BOULZE Bernard d'une partie du chemin rural de Saint Geniès à Camis d'une contenance de 15 ares 58 ca (nouveau numéro de parcelle A N°813)
- AUTORISE Mr. le Maire à signer l'acte authentique à venir et toutes pièces s'y rapportant.

ACHAT DE TERRAIN A Mr. BOULZE BERNARD

Mr. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en contre-partie de l'aliénation d'une partie du chemin rural de Saint Geniès à Camis à son profit Mr. BOULZE Bernard s'est engagé à vendre à la Commune une bande de terrain pris sur la parcelle A N° 224, ceci afin de pouvoir créer un nouveau tronçon.

- DECIDE D'ACHETER à Mr. BOULZE Bernard la parcelle A N° 812 lieu-dit « Pessas » d'une superficie de 8 ares 79 ca au prix d'un euro le mètre carré
- DIT que les différents frais seront à la charge de la Commune.

BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA 2EME MODIFICATION DU P.L.U. EN VIGUEUR

Mr. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la prescription de la modification de l'actuel Plan Local d'Urbanisme de la Commune, le contrat établi par le Bureau d'Etudes Atelier Sol et Cité pour la réalisation du bilan de ce P.L.U. a été approuvé par délibération du 29/09/2017.

Il informe l'assemblée qu'il conviendrait de délibérer pour la réalisation de la 2^{ème} modification du P.L.U. et présente à cet effet le projet de contrat établi par le Bureau d'Etudes Atelier Sol et Cité de Mme FRAUCIEL Urbaniste Architecte, d'un montant de 3690,00 € H.T. soit 4428,00 € TTC.

Où l'exposé de Mr. le Maire, au vu des pièces présentées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contrat pour la réalisation de la 2^{ème} modification du P.L.U. en vigueur établi par le Bureau d'Etudes Atelier Sol et Cité de Mme Frauciel d'un montant de de 3690,00 € H.T. soit 4428,00 € TTC.
- AUTORISE Mr. le Maire à signer ce contrat et tous documents s'y rapportant.

.../...

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE RUES DU VILLAGE

Le Conseil Municipal décide de réaliser la tranche optionnelle concernant l'aménagement des Rues, coût des travaux : 128 359 € H.T. (Rues des châteaux – Rue droite de Lapeyre).

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY VERT-AVEYRON

Mr. le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention entre la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron et la Commune relative à la mise à disposition du local appartenant à la Commune pour l'office de tourisme intercommunal Quercy Vert-Aveyron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DONNE SON ACCORD à la convention de mise à disposition du local pour l'office de tourisme intercommunal.

CONVENTION AVEC CENTRE DE GESTION

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne est en mesure d'assurer une assistance sur le poste informatique dédié à la comptabilité, la paye, la gestion de la population...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE SON ACCORD à la convention de partenariat informatique pour une assistance illimitée.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION, D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE GESTION DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Mr. Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGTC), la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron exerce, à titre obligatoire et depuis le 1^{er} Janvier 2017, la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, dites aussi « zones d'activités économiques » (ZAE).

Le Conseil Municipal DECLARE ne pas avoir de zone d'activité économique communales devant faire l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron.

ACHAT COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal décide de commander un columbarium pour le nouveau cimetière (coût 1273 € HT)